

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique ZA Bois de Bramard

**De :** Stellaire Crozet <stellaire.crozet@gmail.com>

**Date :** 30/05/2022 00:48

**Pour :** pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr

Bonjour,

Je, soussignée Lou-Line Crozet, souhaite vous faire part de **mon opposition au projet de Zone d'Activité sur les Bois de Bramard** notamment considérant les éléments ci-dessous.

Tout d'abord, l'argument initiateur indiquant l'obligation de création de l'emploi parait très discutable, voir non-recevable dans le sens où la zone de la Communauté de Commune Loire-Semène (CCLS) est quasi une zone de plein emploi. De plus, la "réquisition" du territoire constructible pour cette grande zone d'activité va réduire la disponibilité pour la construction d'habitat qui est déjà sous tension et qui permettrait d'augmenter mécaniquement la main d'œuvre locale.

Le plus incompréhensible et incohérent dans ce projet reste toutefois la dégradation environnementale et la projection de destruction d'un équilibre naturel.

Il est prévu dans ce projet la destruction et la dégradation de zones humides, la fragilisation de la faune et la flore. Il est d'ailleurs à noter qu'une étude "quatre saisons" est en cours mais ses conditions de réalisation ne semble pas cohérentes (déroulement sur la période mars-août seulement) et cela donnera des résultats partiel.

De nos jours, il est incontestable que ces zones humides sont essentielles à la lutte contre le réchauffement climatique et sont donc clairement à protéger comme nous pouvons le lire, l'écouter et le voir dans différents rapports d'étude climatique. Je pense en particulier au **rapport du GIEC réalisé par un groupe d'experts** qui chaque fois tire la sonnette d'alarme et demande une prise de conscience afin de stopper l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de stopper la destruction de faune et de flore et également de stopper la destruction du filtre des arbres (sachant que la pression sur la zone boisée de Bramard est déjà forte car de grandes coupes de bois, notamment autour de la route qui le traverse, sont prévues ou même déjà en-cours). Il apparait donc comme une évidence que ce projet est en totale non-conformité avec les actions qui doivent maintenant être mises en œuvre pour garder une Terre vivable (conformément aux orientations présentées par le GIEC.

Il est important que les communautés de communes et donc la CCLS prennent conscience de tout cela pour nous préparer une avenir (basiquement comment fabriquer du carton sans eau ? quelle utilité d'avoir du carton si l'on ne peut plus boire et cultiver notre nourriture ?). Cela passe par une véritable politique de protection et de remise en état des équilibres naturelles afin de nous préparer des jours moins compliqués vis à vis de nos besoins aussi primaires que sont l'eau et la nourriture issue des cultures. Il est urgent d'agir dans le bon sens, de meilleures solutions sont possibles !

Ce projet n'apparait pas compatible avec les lois environnementales et **il est donc grand temps de stopper ce projet sur cette zone de Bramard.**

Merci pour la considération que vous apportez à mon observation et surtout pour votre action qui permettra d'abandonner ce projet et ainsi d'apporter une des premières briques à l'édifice de la

reconstruction d'une planète plus équilibrée et stabilisée climatiquement.

Cordialement,

Lou-Line Crozet

Jeune habitante de Saint Didier en Velay